

Inscriptions sur les listes électorales – échéance février 2026

La Ville de Châtellerault rappelle aux administrés que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'inscription sur les listes électorales de la commune est obligatoire pour pouvoir participer à un scrutin. Elle est ouverte aux personnes âgées de 18 ans révolus et de nationalité française.

Modalités d'inscription

Les démarches peuvent être effectuées :

- en ligne, sur le site officiel *service-public.fr*, jusqu'au mercredi 4 février 2026 ;
- en mairie, sur rendez-vous au 05 49 20 20 60, jusqu'au vendredi 6 février 2026.

Pièces à fournir

Les demandeurs devront présenter :

- un justificatif d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans ainsi que les personnes ayant récemment acquis la nationalité française peuvent bénéficier d'une **inscription automatique**. Il est toutefois recommandé de vérifier sa situation électorale via le service officiel « *Interroger sa situation électorale* » disponible sur *service-public.fr*.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.chatellerault.fr/demarches-administratives/elections/>

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr